

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine

Le 6 mars 2014

Une proposition de loi destinée à financer les associations d'aide aux victimes

Philippe Kaltenbach, sénateur des Hauts-de-Seine et co-rapporteur de la commission des Lois pour la mission d'information sur l'indemnisation des victimes d'infractions pénales, a déposé une proposition de loi, au nom du Groupe Socialiste, tendant à **améliorer le financement des associations d'aide aux victimes**, cosignée par 41 sénateurs socialistes.

Philippe Kaltenbach déclare : « *Tout au long des auditions que j'ai pu mener en tant que rapporteur, il m'est clairement apparu que **le rôle des associations d'aide aux victimes était incontournable mais que ces dernières pâtissaient d'un manque de moyens financiers.*** »

Il précise : « *Sur 173 associations, reconnues par le Ministère de la Justice, 80% d'entre elles disent avoir rencontré des difficultés d'ordre financier au cours des deux dernières années et 54% ont été contraintes d'arrêter certaines de leurs activités au cours de l'année 2012 (suppression de permanences, notamment dans les commissariats ou dans les centres communaux d'action sociales, voire même licenciements.)* »

Il ajoute : « *C'est pour remédier à cela que je propose de créer un fond de financement d'aide aux victimes. Ce fond sera alimenté par une contribution additionnelle de 1,5% de l'intégralité des amendes pénales recouvrées, à la charge des auteurs, ce qui produirait entre 8 et 10 millions de recettes supplémentaires. Cette proposition s'inscrit dans la logique de responsabilisation des auteurs d'infractions pénales, puisque ce sont ces derniers qui vont financer les associations d'aide aux victimes et non pas le contribuable.* »

Philippe Kaltenbach conclut : « *En 2012, près de 300 000 personnes ont été aidées par les 900 salariés des associations, dans un des 750 points d'accueil que compte l'hexagone. Ces associations répondent aux attentes des victimes en les informant sur leurs droits, en les soutenant psychologiquement et en les accompagnant tout au long de leurs démarches. **Il est donc très important d'assurer la pérennité financière de ces structures, acteur essentiel de notre politique publique et ainsi, d'assurer leur survie.*** »

Contact presse : Pierre Mareau / Alicia Botti (06.46.35.15.91 / 06.20.63.01.75 / 01.42.34.27.84)